



Description du cours : Dans les entreprises qui utilisent des cyanures, il faut prévoir une procédure spéciale en cas d'accident. Ce cours apporte les connaissances indispensables aux secouristes d'entreprises concernés.

Objectifs : Acquérir les notions utiles pour être en mesure d'alerter les secours externes et de donner les premiers soins essentiels en cas d'intoxication au cyanure.

Programme :

- Chimie, quelques notions sur les cyanures,
- Physiologie et toxicologie,
- Matériel de 1^{er} secours « cyanure »,
- Procédure d'alarme,
- Exercices pratiques,
- Réponses aux préoccupations des participants.

Public : Ce cours est destiné aux :

- secouristes d'entreprise, avec ou sans notions préalables,
- secouristes ayant suivi les cours A1 et A2,
- secouristes de type B (selon la Solution de branche, ch. 5.1.4).

Intervenants : Moniteurs de niveau professionnel et médecins.

Moyens : Théorie, exercices, matériel didactique, mannequins.

Participants : Groupes de 20 personnes environ.
Une attestation SST est remise à chaque participant **présent pendant toute la durée** du cours. Pour les spécialistes MSST, ce cours compte pour **1** unité de formation continue (UFC).

Durée : ½ jour, de 08h30 à 12h00.

Lieux, dates et langues : Voir sur le bulletin d'inscription.

Coût : CHF 100,- par participant.
Le coût d'inscription comprend la documentation qui accompagne le cours et la pause-café.

Réduction : Participation de la Convention patronale de CHF 15,- par collaborateur d'une entreprise conventionnée (affiliée à l'une des 6 associations membres de la CP).

Documentation : Chaque participant reçoit un support de cours détaillé, utilisable par la suite en entreprise. Cette documentation n'est remise qu'aux personnes qui participent effectivement aux cours.

Conditions d'admission : Le prix du cours doit avoir été payé avant la séance.

Inscriptions : Au moyen du **bulletin d'inscription** (respecter les délais indiqués).
L'entreprise recevra une confirmation, les détails d'organisation et une facture.
La finance d'inscription est due si le participant ne s'est pas dédit par écrit au moins 2 semaines avant le cours.
En cas d'inscriptions trop peu nombreuses ou pour des raisons majeures, des cours peuvent être annulés. Les personnes déjà inscrites en seront averties.
En cas de forte participation, d'autres dates de cours peuvent être planifiées. Les participants concernés seront préalablement contactés par le service SST de la CP.

Contact : Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP)
Service SST
2301 La Chaux-de-Fonds
032 910 03 83 - info@cpih.ch